CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E201347** **VALABLE JUSQU'AU** **12/02/2027**

ÉDITÉ LE 11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE 2016B00671

Siret : 819 033 861 00017

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 149 997 091

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 149 997 091

Situation fiscale et sociale : A jour au 10/02/2026

Raison sociale : MBEP

203 AVENUE MARX DORMOY
13530 TRETS

Téléphone : 06 63 07 59 66 **Fax :**

Portable : 0663075966

Responsabilité légale :
BOURRELLY MATHIEU, MICHEL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@mbep.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 180 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	3	13/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/02/2026 09:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.